



**RÉGION ACADEMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE MARCHE DE SERVICES

VALANT REGLEMENT DE LA CONSULTATION SIMPLIFIE

**Consultation de bureaux d'études spécialisés en programmation architecturale,
fonctionnelle et technique**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur
Adresse Siège :

Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille – Place Lucien Paye – 13621 Aix-en-Provence cedex 1

Pouvoir Adjudicateur : M le Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Correspondant :

Direction régionale académique de la politique immobilière de l'Etat (DRAPIE)
Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence cedex 1

■ Objet de la consultation :

**Missions d'étude de programmation et d'économie de la construction pour la
restructuration des espaces pédagogiques, de recherche et vie étudiante du campus
de l'Ecole Centrale Méditerranée à Marseille**

■ Code CPV : 71241000-9 - 71242000-6

■ Lieu d'exécution : 38 rue Frédéric Joliot Curie – 13013 MARSEILLE

■ Description :

Dans le cadre du CPER 2021-2027, l'Ecole Centrale Méditerranée doit définir la troisième phase de restructuration du Campus marseillais. L'opération concerne principalement sur les espaces pédagogiques, de recherche et de vie étudiante.

Le périmètre d'étude porte sur plusieurs bâtiments (Maille, Equerre, CMT, Plot 1, Plot 2).

Une étude de programmation est nécessaire pour étudier la faisabilité fonctionnelle, technique et économique ainsi que le phasage hiérarchisé d'un projet compatible avec le budget du CPER.

En application de l'article R2113-4 du Code de la Commande Publique , il est prévu une décomposition en tranches :

La mission comprend :

En tranche Ferme :

- Phase 1 – Audit technique - Analyse des besoins – Schéma directeur synthétique
- Phase 2 – Rédaction pré-programme
- Phase 3 – Assistance à la rédaction et présentation du dossier d'expertise
- Phase 4 – Rédaction du programme

En tranche optionnelle 1 :

Phase 5 - Assistance au maître d'ouvrage pour la désignation du maître d'œuvre

Le délai maximal d'affermissement de la tranche optionnelle par le Pouvoir Adjudicateur est de **18 mois** à compter de la notification du marché (tranche ferme).

■ Compétences demandées :

L'équipe opérationnelle qui aura la charge de la mission d'étude objet de la consultation sera composée a minima d'un:

- Programmiste,
- Economiste de la construction,
- BET tous corps d'état

■ Durée prévisionnelle du marché : **12 mois** à compter de sa notification (hors Tranche optionnelle).

■ Délais d'exécution : Les délais d'exécution de remise des livrables sont proposés par le candidat

■ Composition du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- Le présent AAPC valant RC simplifié, transmis à publication
- Le cadre d'AE valant cahier des clauses administratives particulières (CCAP) : à compléter
- Le formulaire DC4 en cas de sous traitance déclarée à l'offre : à compléter le cas échéant
- Le tableau de décomposition des prix : à compléter (modèle à utiliser)
- Le cahier des clauses techniques particulières
- Annexe au CCTP : Un fond de dossier bâtimenteraire constitué de plans
- Annexe : dossier expertise
- *La note relative à la dématérialisation et modalités PLACE*
- *Les formulaires DC1 et DC2 et notices d'utilisation*

■ Présentation de l'offre : le pli dématérialisé contiendra un sous dossier candidature et un sous dossier offre.

*La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire à ce stade de la consultation. Le cas échéant, l'administration pourra demander au prestataire retenu à l'issue de la consultation de signer son acte d'engagement avant l'attribution du marché. Le candidat peut donc choisir de signer son offre (acte d'engagement) dès le dépôt de sa candidature. Dans ce cas, pour une offre dématérialisée sur la PLACE, il aura recours à un certificat de signature électronique de type RGS**, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique et signera uniquement l'Acte d'engagement*

A - Documents à transmettre relatifs à la candidature : sous dossier candidature

- Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, en cas de groupement : (formulaire DC1) : complété
- Déclaration du candidat formulaire DC2 complété
- Pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché.

- Si le candidat est en redressement judiciaire ; production de la copie du ou des jugements prononcés
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles : compléter le cadre F du DC2
- Liste de références de même nature exécutés au cours des cinq dernières années. Cette liste fera ressortir, pour chaque référence, sa nature avec indication des caractéristiques principales, son montant, l'époque de réalisation (date), le lieu d'exécution et les organismes ou maîtres d'ouvrage pour lesquels les prestations ont été réalisées.
- Composition de l'équipe avec curriculum vitae suivant compétences requises.
- Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques (sous-traitants par exemple) sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique

En application de l'article R. 2142-25 du code de la commande publique, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques, économiques et financières d'un groupement est globale.

Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché public.

Dès lors, les éléments demandés au titre de la candidature sont appréciés globalement.

B - Documents à transmettre relatifs à l'offre : sous dossier offre

- L'acte d'engagement/CCAP complété.

Dans le cas d'un **groupement conjoint**, les candidats devront préciser dans une annexe à l'acte d'engagement la répartition des postes techniques par co-traitant ainsi qu'une ventilation valorisée pour chacun d'eux.

En cas de **sous-traitance**, l'annexe à l'AE/ccap portant déclaration de sous-traitance dûment sera renseignée et sera accompagné de l'ensemble des pièces administratives du sous-traitant, tels que demandés au candidat au titre de la présente consultation. Si le candidat envisage de sous-traiter une partie du marché public, sans avoir arrêté avec quel sous-traitant il entend précisément exécuter le présent marché public, il transmet une liste exhaustive des entreprises auprès desquelles il est susceptible de sous-traiter une partie des prestations du présent marché public.

L'offre, qu'elle soit présentée par un candidat individuel ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer la prestation (et le montant) pour laquelle la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécutera à la place du titulaire, sauf lorsque ce montant est inférieur à 600 euros TTC

- Un tableau de décomposition du prix global forfaitaire par tranche, par phase et en cas de groupement par co-traitant
- Un mémoire technique présentant la méthodologie proposée pour mener à bien cette mission, l'organisation et les moyens mis en œuvre, ainsi que les délais d'exécution des phases 1, 2 et 3.
- Autre document non destiné au jugement de l'offre : le/les relevé(s) d'identité bancaire ou postal correspondant(s) à/aux raison(s) sociale(s) et à la domiciliation (s) indiquées dans l'acte d'engagement.

■ Forme juridique :

Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de prestataire individuel soit en qualité de groupement de prestataires (groupement solidaire ou groupement conjoint avec mandataire solidaire).

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

■ Sous traitance

La sous-traitance est autorisée. Elle est régie par les articles L2193-1 à L2193-3 du CCP et par la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

A noter que dans ce cadre, le titulaire du marché demeure personnellement responsable de l'exécution de toutes les obligations résultant du marché.

Par ailleurs, conformément à l'article R.2193.1 du CCP, dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre, le candidat doit fournir au pouvoir adjudicateur une déclaration mentionnant :

- La nature des prestations sous-traitées
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé
- Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Les capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant. (DC2 complété)

Chaque demande de sous-traitance doit faire l'objet d'un document DC4.

■ Mode de règlement :

Paiement par mandat administratif (virement bancaire) suivant les règles de la comptabilité publique. Délai maximum de règlement des comptes : 30 jours à compter de la date de réception de la facture. En cas de retard dans les paiements ou en cas de défaut de paiement (total ou partiel), le titulaire du marché aura droit à des intérêts moratoires dans les conditions réglementaires.

Modalités de variation des prix : Prix global et forfaitaire. Les prix du marché sont fermes au cours de la 1^{ère} année d'exécution des prestations et révisables au-delà des 12 premiers mois

■ Type de procédure : Procédure adaptée (MAPA< 90 000 € HT)

La consultation est lancée en procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L2123.1 R2123.1 et R2123.4 et R2123.5 du Code de la Commande Publique

La consultation fait l'objet d'une publicité sur PLACE (MAPA <90 000 € HT) et mise en ligne du Dossier de Consultation sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) sur le site www.marches-publics.gouv.fr.

La présente consultation donne lieu à un marché public.

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec publicité et mise en concurrence en une seule phase avec possibilité de négociation.

Les candidats remettront au pouvoir adjudicateur un dossier comportant l'ensemble des éléments demandés relatifs à la capacité du candidat et à son offre technique et financière.

Le pouvoir adjudicateur analysera au cours d'une phase unique, la recevabilité des candidatures et la valeur des offres au travers de l'ensemble de ces documents sur la base des critères définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation et retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres.

■ Critères de sélection des candidatures :

Le Pouvoir Adjudicateur ou son représentant vérifie les informations qui figurent dans la candidature, y compris en ce qui concerne les opérateurs économiques sur les capacités desquels le candidat s'appuie. Cette vérification est effectuée dans les conditions prévues aux articles [R. 2144-3 à R. 2144-5](#) du Code de la Commande Publique .

Le Pouvoir Adjudicateur ou son représentant vérifie que les candidats disposent de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaire à l'exécution du marché. Cette vérification peut être effectuée au plus tard avant l'attribution du marché.

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doivent être suffisantes pour pouvoir répondre à la consultation. Le candidat doit donc apporter des éléments précis concernant ces informations.

En cas de groupement, l'appréciation de ces capacités est globale.

■ Critères de jugement des offres :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	Pondération
Prix des prestations	40%
Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique	60%

L'analyse portera sur l'ensemble des tranches

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Détail des calculs selon les critères :

01 - Prix des prestations : 40 points

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Sur la base de la somme du DPGF, le montant de l'offre la moins-disante aura la note de 40/40

La méthode de calcul utilisée, pour la notation du critère prix des prestations pour les autres candidats est la suivante :

Note de l'offre = ((Montant de l'offre moins-disante /Montant de l'offre à noter) x Base de

notation La note « prix des prestations » sera arrondie au centième d'unité le plus proche.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

02 - Valeur technique de l'offre : 60 points

Sous-critères du mémoire justificatif	Nombre de points maximum par thème
1. Méthodologie	25 points
2. Organisation et moyens mis en œuvre	25 points
3. Délais et temps passé	10 points

■ Négociation :

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur pourra librement négocier les offres avec le(s) candidat(s) de son choix tant sur les aspects techniques que financiers ainsi que pour ce qui concerne la planification. Ces négociations pourront se faire par écrit (échanges e-mails) et le cas échéant en « visio ».

L'offre finale, s'il y a lieu, pourra faire l'objet d'une mise au point.

La négociation ne sera qu'éventuelle : au regard des offres reçues et de leur analyse détaillée et conformément à l'article R.2123.5 du CCP le Pouvoir Adjudicateur se réserve également le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négocier (sous réserve qu'elles soient appropriées et qu'elles ne soient pas déclarées anormalement basses).

■ Unité monétaire utilisée : l'euro.

■ Délai de validité de l'offre : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

En cas de négociation avec remise d'une nouvelle offre, le délai précité s'entend à compter de la date de remise de cette dernière.

Pendant toute cette période le candidat ne pourra se soustraire à ses engagements, l'acte d'engagement constituant une promesse unilatérale de contrat à laquelle la signature par le Pouvoir Adjudicateur donne force de contrat et dont la notification rend l'acte exécutoire et opposable au co-contractant.

Au-delà du délai de validité, les candidats seront libérés de leur engagement

■ Dématérialisation : retrait du Dossier de Consultation / envois de questions/ dépôt de l'offre

Se reporter pour plus de détails à l'annexe relative à la dématérialisation incluse dans le DCE

Les candidats ont l'obligation de répondre à la consultation sous forme dématérialisée sur Plateforme des Achats de l'Etat « PLACE ». Une copie de sauvegarde peut être envoyée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE et le télécharger, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur PLACE (profil acheteur) <http://marches-publics.gouv.fr>

Sur ce site, la référence de la présente consultation est **DRAPIEprogecm24**

Lien direct : Phase d'accès public

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2668069&orgAcronyme=f0g>

Attention : Tout candidat ayant retiré un DCE sur la plateforme de dématérialisation sans s'être identifié, ne saurait contester le fait de ne pas avoir reçu les informations complémentaires qui pourront – en cours de consultation – être apportées, dès lors que du fait de son anonymat, celles-ci n'auraient pu lui être transmises.

■ Changement de détails du Dossier de Consultation

Le « **Rectorat** » se réserve le droit d'apporter, au plus tard **six (6) jours** calendaires avant la date limite fixée pour la réception des plis, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats en sont informés par le biais du portail acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. Les candidats devront alors répondre sur la base d'un dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition ci-dessus est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Attention : Les candidats ayant choisi de ne pas s'identifier lors du téléchargement du DCE ne recevront pas d'alerte les informant de ces éventuelles modifications du DCE.

■ Questions posées par les candidats

Les candidats peuvent poser des questions sur la consultation en cours de procédure jusqu'à **huit** jours calendaires avant la date limite de remise des plis. *Au-delà de cette date le Rectorat se réserve la possibilité de ne pas répondre aux demandes de renseignements complémentaires, en considérant qu'elles n'ont pas été transmises en temps utile*

Les questions seront posées sur la plateforme interministérielle PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr> sous la référence publique

Référence publique de la présente consultation DR APIEprogecm24

Lien direct : Phase d'accès public

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2668069&orgAcronyme=f0g>

Cliquer sur l'onglet situé à droite « Accéder à la consultation » puis onglet 2 « Question » et onglet « Poser une question »

Un ou plusieurs comptes-rendus apportant les réponses aux différentes questions posées seront diffusés à tous les candidats ayant téléchargés le DCE (en s'identifiant) au plus tard 6 jours calendaires avant la date de remise des offres.

Nota : Si au cours de la procédure, une prolongation de la date limite de réception des plis est effectuée, le Rectorat indiquera aux entreprises, le cas échéant, la nouvelle date limite pour poser des questions.

■ Visite facultative du site

Pour effectuer une visite des locaux :

Contacter Eric FLORENT chef de projet DRAPIE, de préférence par mail au moins 48h00 avant la date envisagée eric.florent@region-academiquepaca.fr Tél : 04 42 91 71 92

■ Renseignements administratifs et référent technique

Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille

D.R.A.P.I.E.

Place Lucien Paye

13621 Aix en Provence

Cedex 1

Référent technique, chef de projet

Eric FLORENT

Tél : 04 42 91 71 92

eric.florent@region-academique-paca.fr

Référent administratif -Bureau des Marchés

Laurence MASSA

Tél : 04 42 91 71 49

laurence.massa@region-academique-paca.fr

■ Date limite de remise des offres : Jeudi 30 janvier 2025 à 13h00

■ Date de diffusion sur PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) et de mise en ligne du dossier de consultation : 05 décembre 2024

Veuillez noter la fermeture du Rectorat du 24 décembre 2024 au soir au 02 janvier 2025 inclus